

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école de la Petite-Gare, tenue le lundi 29 janvier 2024, au salon du personnel, à 19 h 00 heures.

Membres

Madame Sandra Santa, parent
Madame Kim Lestage, parent
Madame Mélissa Heurtelou, parent
Madame Jean-François Boutet, parent
Madame Sophie Beausoleil, parent
Monsieur Andrian Coltov, parent
Madame Anissa Khattabi, parent substitut
Monsieur Medoune Seck, parent substitut
Madame Louise Bouthillette, enseignante
Madame Claire Sanfilippo, enseignante
Madame Julie Allard, enseignante
Madame Sophie Mitchell, classe principale au service de garde
Madame Audrey Chevarie-Decoste, responsable du service de garde
Madame Chantal Pilon, directrice
Madame Julie Marceau, directrice adjointe

Présences

1. Mot de bienvenue et présences

a. Accueil des membres

Les directrices accueillent les membres du conseil.

.

b. Ouverture de la séance

Présentation de la nouvelle directrice, Mme Pilon
Le Président ouvre la séance à 19h05.

2. **Vérification de la procédure de convocation et du quorum**

Nous avons le quorum. Tous les membres sont présents. Le membre non présent a été remplacé par Mme Khattabi, parent substitut

3. **Questions du public**

Aucune question du public

4. **Nomination d'une secrétaire**

Kim Lestage s'est proposée pour prendre les notes de la rencontre.

(CÉGL.23-24.946)

Il est proposé par, appuyé par, d'adopter la nomination de secrétaire tel que proposé.

5. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

(CÉGL.23-24.947)

Il est proposé par Mme Claire Sanfilippo, appuyé par Mme Audrey Chevarie-Decoste, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2023 et suivis**

(CÉGL.22-23.948)

Il est proposé par M. Boutet, appuyé par Mme Sanfilippo, d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Question concernant le déficit de l'école

Réponse : le déficit est dû à des changements gouvernementaux. Le budget doit être révisé. Le CSS donne 3 ans pour rééquilibrer le budget. La direction mentionne qu'elle ne désire pas couper les services aux élèves.

Le fond 7 – la direction a toujours besoin de valider la dépense ou la subvention obtenues par les parents et le CÉ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. **Budget révisé 2023-2024**

7.1 Budget révisé école

- Il y a environ 6000\$ par année pour les 3 prochaines que l'école doit retrancher pour redresser les finances de l'école.

- Fond 1 : l'école doit faire fonctionner l'ensemble des services à partir de ce budget. L'argent compris dans ce fond est constitué de montant protégé donc les sommes ne peuvent pas être pris pour d'autres éléments, mais les éléments compris dans ce fond peuvent être jumelés.
- Les fonds à destination spéciale, la directrice nous informera du montant qu'il reste. Ce fond est celui qui peut être géré par le CÉ.
- Montant en lien avec RESS Éducative – n'a pas été augmenté depuis plusieurs années. Il faut toujours le doubler pour combler les réels besoins.
- 15 000\$ de nouveaux livres est budgété.
- Investissement – ces montants peuvent être transférés d'une année à l'autre.

(CÉGL.22-23.949)

Il est proposé par M. Coltov, appuyé par Mme Khattabi, d'adopter le budget révisé école tel que présenté.

APDOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2 budget révisé service de garde

- Plus d'élèves inscrits que budgétés initialement
- Réception de plusieurs allocations en lien avec la venue d'une 2^e classe de maternelle 4ans et d'une classe d'adaptation.
 - Activités pédagogiques – Plus de jeunes que prévus y participent elles sont populaires donc augmentation du budget alloué.
 - Aucun plan de redressement au service de garde.
 - Le budget est équilibré

Question concernant sur la difficulté de compréhension sur les états de compte.

(CÉGL.22-23.950)

Il est proposé par M. Coltov, appuyé par Mme Santa, d'adopter le budget révisé du service de garde tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Bénévole de l'année CSSDGS 2023-2024

L'équipe-école choisit une bénévole pour la remercier.

Soirée des bénévoles est organisée par le CSSDGS et cette soirée aura lieu le 17 avril. La représentante du CÉ, au comité parent, doit écrire une lettre. Le CÉ doit présenter une personne. Le président accompagne la bénévole pour représenter l'école et présenter la bénévole.

Mme Julie présente la nomination de Mme Lucie Rocheleau. Bénévole hors pair, qui s'implique beaucoup à la bibliothèque.

La nomination a été acceptée à l'unanimité.

9. Activité éducative pour les 5 et 6^e année

Dès qu'il y a une dérogation dans les temps de matières, il faut que le CÉ approuve les changements. Ce point concerne les élèves de 5^e et 6^e année.

L'école secondaire de la Magdeleine offre un profil musique à leurs élèves. Ils invitent les élèves des écoles primaires du secteur (5 et 6^e année), afin de participer au spectacle de musique de fin d'année. La culture est importante pour le développement des jeunes. Si par cette initiative, nous pouvons inspirer et garder un jeune à continuer son cheminement scolaire, cela vaut la peine.

L'École de la Petite-Gare assumera les frais de transport donc, l'activité sera gratuite. Il faut 80% et plus d'acceptation par les parents. Les enseignantes sondent actuellement les parents.

M. Boutet demande quels budgets serviront à défrayer les coûts de transport. La direction informe les membres d'une enveloppe d'argent qui découle de la mesure d'école inspirante (20 483\$ qui est compris dans cette mesure).

(CÉGL.22-23.951)

Il est proposé par Mme Lestage, appuyée par Mme Bouthillette, d'approuver l'activité éducative de la 5 et 6^e année, telle que présentée.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

10. Fond à destination spéciale

10.1 Don du Club Optimiste de La Prairie

Offre de dons de 2 500\$. Il a donné l'argent pour achat de matériel pour favoriser l'attention et concentration des élèves. Ces fonds seront offerts aux classes des élèves à besoins particuliers et aux éducatrices en éducation spécialisées.

(CÉGL.22-23.952)

Il est proposé par Mme Julie Allard, appuyée par Mme Sanfilippo, d'approuver le fond à destination spéciale tel que présenté.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Don de la Caisse Desjardins de La Prairie

La caisse offre 3 540\$. Ce don est offert pour une dernière année. Ce don est destiné aux activités de fin d'année pour les élèves.

(CÉGL.22-23.953)

Il est proposé par Mme Bouthillette, appuyée par M. Boutet, d'approuver le fond à destination spéciale tel que présenté.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

11. Plan de rattrapage scolaire

Service offert à 70 élèves. Le CSS demande d'avoir un plan

Aucun sous-groupe de plus de 4 élèves sauf en 6^e année afin de favoriser une interaction directe. Les parents ont approuvé les services supplémentaires.

L'école a été chercher environ 37 000\$.

12. Planification annuelle 2023-2024

Le ministère de l'éducation a donné l'option de reporter la remise du 2^e bulletin de 1 mois.

Étant donné que l'école n'a manqué qu'une semaine d'école avant la période des fêtes,

L'équipe-école demande de décaler d'une semaine la remise des notes. Cette proposition vient changer le calendrier scolaire donc une approbation doit être donnée par le CÉ

(CÉGL.23-24.954)

Il est proposé par Mme Beausoleil, appuyé par M. Coltoy, d'approuver la planification annuelle telle que proposée.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

13. Critères des inscriptions des élèves 2024-2025- Règle R. 41-11

Présentement du document, mais aucun changement

14. Service de garde

14.1 Résultat du sondage semaine de relâche

Résultat du sondage qui a été fait auprès des parents avec les modalités des frais officiels.

Sondage pour ouvrir à la semaine de relâche et au lundi de Pâques. Devait avoir 40 élèves

minimalement pour offrir le service. Malheureusement, pas assez d'élèves pour ouvrir le service de garde.

15. **Suggestion pour l'annexe de l'aide aux parents (annexe 83)**

- Lors de la dernière rencontre offre de conférences aux parents d'enfants du préscolaire et 1^{re} année. Montant dédié pour cela environ 2 000\$
- Nouvelle idée proposée par Mme Pilon – concentrer l'offre aux prochains élèves qui arriveront à la prochaine année scolaire. À la journée d'accueil, l'enfant repart avec un sac à dos à l'effigie de l'école. À chaque atelier vécu par l'enfant, ils remplissent leur sac avec l'ensemble du matériel utilisé. Plusieurs informations également données aux parents pour rétablir les attentes.
 - o Accueil des nouveaux élèves du préscolaire : 7 juin (5 ans) et 14 juin (4 ans).
 - o Le CÉ approuve à l'unanimité la suggestion.

16. **Photos scolaires 2024-2025**

Est-ce que l'on poursuit avec la même compagnie (Fotoplus).

Les membres sont en accord avec le retour de cette compagnie

17. **Tour du Silence**

Sécurité de vélo. Un Parent, M. Boucher, qui a perdu son fils à La Prairie et s'est joint au mouvement.

Cet événement concernant les 4^e,5^e,6^e année. Ils doivent venir à vélo à l'école. Inspection des vélos, ajout de bandes réfléchissantes, discussion sur les règles de sécurité à vélo, tour de vélo. En attente de la date de l'événement. Les parents seront informés.

Le CÉ devra approuver parce que cela modifie la grille-matière et si l'école doit s'associer à cette cause.

Cet événement aura lieu soit le 6, 7 ou 8 mai. Le CÉ approuve l'événement.

18. **Ateliers policiers**

L'intimidation se produit de plus en plus chez les plus grands élèves de l'école. Ces élèves doivent être au courant des conséquences légales qu'ils peuvent encourir.

Le service de police viendra discuter avec les élèves de 5 et 6^e année sur la cyberintimidation, intimidation, etc.

Cette suggestion est approuvée par le CÉ à l'unanimité.

Le CÉ se questionne si ces ateliers peuvent également être offerts aux élèves de la 4^e année.

Étant donné un manque d'effectif (seulement 2 policières) et les situations d'urgence possibles, il n'est pas nécessairement possible de l'offrir.

19. **Autres sujets**

Mot de la directrice :

Le CÉ a l'obligation d'aller sonder les élèves sur un sujet.

- À penser, sur quel sujet nous aimerions aller sonder les jeunes pour qu'ils se sentent impliqués et engagés dans la vie de l'école.

20. **Bilan de la rencontre**

Dans le dernier mois, voici le bilan des bons coups de l'équipe-école :

- Le spectacle de Noël et d'Halloween.
- L'implication des membres du personnel dans le plan du rattrapage.
- Au Service de garde, il manque des effectifs pour le dîner. Les enseignantes viennent toujours aider. Belle collaboration entre les équipes.
- L'implication des 4^e années dans les cours d'éducation physique pour aider les plus petits.
- Dans la classe de Mme Amélie, des parents gèrent une page Facebook et l'enseignante a pris le temps d'appeler un de ses élève à l'hôpital.

21. **Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8h31 par Mme Lestage.

Andrian Coltov
Président

Chantal Pilon
Directrice